

Compte d'épargne Plus



Grâce à une rémunération exceptionnelle de 1,325%* la première année, le **compte d'épargne Plus** vous permet de concrétiser très vite vos objectifs. Par ailleurs, les versements effectués par la suite bénéficient d'une prime d'intérêt de 1,00%**.

Convient

Aux particuliers

Avantages

- Rémunération préférentielle de 1,325% la première année*
- Tenue de compte gratuite
- Relevé de compte annuel gratuit
- Carte de compte Banque Coop gratuite

Taux d'intérêt

- 0,325% la première année (+ possibilité de prime d'intérêt de 1,00%**)
- 0,700% à partir de la deuxième année (+ possibilité de prime d'intérêt de 1,00%**)
- Prime d'intérêt de 1,00% sur les nouveaux versements**

Conditions de retrait

CHF 20 000.- par an; au-delà préavis de 6 mois.
En cas de dépassement de la limite de retrait, une déduction de capital de 1% est effectuée sur le montant excédant la limite en question.

Modalités

- Ouverture de compte: gratuite
- Tenue de compte: gratuite
- Relevé de compte: gratuit, une fois par an au 31.12.; CHF 1.- par relevé supplémentaire
- Bouclage de compte: gratuit, une fois par an au 31.12.
- Impôt anticipé: 35% du montant brut des intérêts, si ces derniers dépassent CHF 200.-
- Clôture de compte: CHF 3.-
- Frais de port: relevé de compte annuel gratuit; avis individuels selon le tarif de La Poste

Prestations supplémentaires

- Carte bancaire Banque Coop: gratuite
- Carte Maestro: non proposée
- MasterCard/carte Visa: non proposées
- Bulletins de versement «orange»: gratuits
- Bulletins de versement «rouge»: payants
- Ordres de paiement: payants
- Ordres permanents: non proposés
- E-Banking: proposé

Remarques

* La première année, taux de 0,325% plus prime d'intérêt de 1,00% pendant 1 an à partir de la date de l'ouverture du compte. Ne donnent pas droit à la prime d'intérêt, les transferts provenant d'un autre compte d'épargne de la Banque Coop.

** Possibilité de prime d'intérêt
Prime d'intérêt de 1,00% pendant 1 an à partir de la date de l'ouverture du compte. Sur les nouveaux versements après écoulement de la première année, vous recevez la prime d'intérêt jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Ne donnent pas droit à la prime d'intérêt, les transferts provenant d'un autre compte d'épargne de la Banque Coop ainsi que les fonds prélevés au cours du dernier mois de l'année et reversés sur le compte l'année suivante au cours des 3 premiers mois. Les entrées d'argent frais jusqu'à concurrence de CHF 250 000.- donnent droit à la prime d'intérêt.

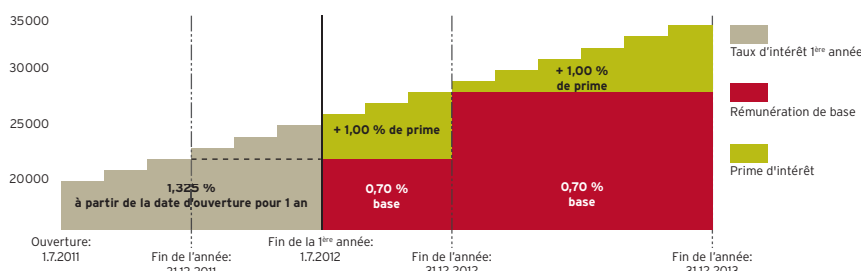
La prime d'intérêt tombe pour l'ensemble de la période donnant droit à la prime pour les:

- retraits supérieurs à CHF 20 000.- par an
- montants résiliés dont la date est inférieure ou égale à 180 jours après la fin de la période donnant droit à la prime (valable à partir du 1^{er} juillet 2012).

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

Solde du compte en CHF



Cient type:

premier versement de CHF 20 000.-
Ordre permanent portant sur CHF 500.- par mois
(un échelon = deux mois)

Avantage de taux de CHF 178 à la Banque Coop

Exemple:

Au 31.12.2013

	Compte d'épargne Plus Banque Coop	Compte d'épargne placement traditionnel à 0,700%
Solde	CHF 35 000.00	CHF 35 000.00
Intérêts bruts	CHF 655.00	CHF 477.00
TOTAL	CHF 35 655.00	CHF 35 477.00

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch



fair banking
banque coop